

**COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE**

-----  
**PROJET PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 janvier 2024 à 18h30, salle du conseil municipal**

**Date de convocation :**  
16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

PRÉSENTS :

Nombre de Membres : 19  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

M. BASCLE Didier, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel, Mme LOIZEAU Patricia, Mme BEAU Christiane, M. RIVEIRO-GOMEZ Pascal, Mme ROUX Sylvie, M. ZIMMERMANN Christopher, Mme SEYNAT Sonia, Mme ECOTIERE Jeannik, M. CORDEAU Pascal

ABSENTS EXCUSES :

Mme ETOURNEAU Corinne donne pouvoir à M. BASCLE Didier  
M. GUIBERTEAU Jean-Pierre  
M. FILLON Nicolas  
Mme PERROGON Viviane  
Mme GEAY Valérie  
M. MICHAUD Fabrice

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité, ainsi que ses délibérations.

**1- DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EXPERT DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE DES COMMUNES ET LEURS ETABLISSEMENTS PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose un nouveau service dénommé « Accompagnement expert de l'activité administrative ». Cette mission facultative a pour objectif de répondre aux besoins immédiats et urgents de compétences administratives relevant d'un niveau d'exigence élevé (budget, marché public, appui spécialisé en urbanisme, état civil...), identifiés par les collectivités/établissements adhérant à ce service. Dans ce cadre, le CDG17 met à disposition du personnel pour effectuer une intervention ponctuelle sur des dossiers techniques et précis ou pour accompagner et conseiller la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie organisée par le CDG17.

Cette mission présente de nombreux avantages : intervention adaptée à la demande (sur site ou à distance), sur la base d'un protocole d'intervention précis et sous le contrôle conjoint du Maire/Président de la collectivité et de la Direction du CDG17.

Le tarif pour la prestation « Intervention de conseil et d'expertise métier » est de 85€/heure,

Le tarif pour la prestation « Accompagnement à la prise de poste des stagiaires de la formation des secrétaires de mairie » est de 55€/heure.

Propose de solliciter l'adhésion à cette prestation auprès du CDG17 et de conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Sur le rapport de M. Le Maire, et après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE,**

- **de demander** au CDG17, le bénéfice du service « Accompagnement expert de l'activité administrative »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service d'accompagnement et d'expertise dédié à l'activité administrative du CDG 17, annexée à la présente délibération
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

**2- CONVENTION 2024 SPA DE SAINTES**

Le Maire informe les membres du Conseil que selon l'article L.211-24 du CR, chaque commune a l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation.

Sur le rapport de M. Le Maire, et après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE,**

- **D'accepter** la convention de Fourrière 2024, proposée par la Société Protectrice des Animaux de SAINTES, telle qu'annexée à la présente délibération
- **De choisir** la « formule tout compris » (déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé et prise en charge de l'animal en fourrière), pour un coût annuel de 0,60€ par habitant, soit 1363 (recensement Insee au 1er janvier 2023) X 0,60€ = **817.80€**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer la convention proposée par la SPA de Saintes
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

**Questions diverses**

- Le repas des aînés aura lieu le 16 mars 2024.
- La commission Loisirs et Fêtes aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2024.
- Un administré se plaint du bruit d'une plaque d'égout sur la route devant chez elle. Monsieur Leclanche informe le Conseil que le problème va être résolu par des travaux effectués sur le tampon du passage piéton. (Travaux sous 1 mois)
- Monsieur Leclanche informe le Conseil que :
  - le Défibrillateur côté salle polyvalente Jean Garnier a été vandalisé. Les réparations s'élèvent à 500.00€ environ. Nous verrons avec notre assurance Groupama, si les frais peuvent être pris en charge,
  - la porte des ateliers municipaux est hors service. Coût des travaux : 4000.00€
  - un radiateur de la cantine est hors service 680.00€
- Rappel : dans les nouveaux containers cyclade installés dans la commune, les sacs restent obligatoires.

FIN DE SÉANCE : 19H30

Le maire,  
**Didier BASCLE**

Le secrétaire de Séance,  
**Christian LECLANCHE**

## TABLEAU DES DELIBERATIONS

| DELIBERATIONS | OBJETS  | Approuvée | Reportée | Rejetée |
|---------------|---|-----------|----------|---------|
| D2024_01_01   | DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EXPERT DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE DES COMMUNES ET LEURS ETABLISSEMENTS PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME | <b>X</b>  |          |         |
| D2024_01_02   | CONVENTION 2024 SPA DE SAINTES  | <b>X</b>  |          |         |